

**COMMUNE DE WILWERWILTZ
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG**

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du conseil communal de Wilwerwiltz

Séance publique du 27.07.2001.

Date de l'annonce publique de la séance: urgence.

Date de la convocation des conseillers: urgence.

Présents: MM. Mayer, bourgmestre; Allard, Koeune, échevins;
MM. Bock, Schmit, Mme Lutgen-Lentz, conseillers;

Absents: a) excusé: M. Boumans
b) sans motif: ---

Point de l'ordre du jour No : 2



LE CONSEIL COMMUNAL,

Considérant qu'il y a urgence;

Vu la circulaire No 2101 du 08. juillet 1999 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et concernant la constitution d'un registre national des localités et des rues;

Considérant qu'actuellement les immeubles construits des quatre localités de la commune de Wilwerwiltz sont numérotés en séquence et qu'une dénomination des rues distinctes fait défaut;

Considérant qu'il y a lieu de procéder d'urgence à la dénomination des rues sur tout le territoire de la commune de Wilwerwiltz et d'attribuer aux immeubles construits une nouvelle numérotation, en tenant compte des espaces libres à la construction;

Considérant qu'à partir du 06. septembre 1999, la tenue à jour de la base des données sera assurée par l'administration du cadastre et de la topographie et ceci sur base des communications transmises par les administrations communales;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988;

Vu le règlement communal du 06. avril 1973 sur la numérotation des immeubles construits;

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOIX

d'attribuer les noms de rues suivants aux différentes localités de la commune, à savoir:

WILWERWILTZ

Op der Gare; Am Duerf; Burregaass; Um Sandbiereg; Op Léirech; An Heemecht;
Wéltzerstrooss; Um Biereg; An Asselbaach; Pënscherbiereg; Cité « Pënscherberg »; Am
Grëndchen; Houserstrooss; A Millefeld;

PINTSCH

Houserstrooss; Schoulbiereg; Ierweschte Wee; Um ~~Becker~~ ^{AECKER}; Ënneschte Wee; Op der Knupp;
Bei der Kapell; Cité « bei der Kapell »; Op der Foorzel; Lellgerwee;

ENSCHERANGE

Op der Schleck; Um Biereg; Ënnescht Duerf; Bei der Kierch; Ierwescht Duerf; Op dräi

Kräizer; Am Gronn; Klierwerstrooss; Am Burreneck; A Geesswénkel; Um Gaertchen;

LELLINGEN

Op den Leeën; Schraupegaass; Bei Hencksebréck; Bei der Millen; Iërwescht Durf; Ënnescht Durf; Houserstrooss; Am Eck; Op Héisbrich; Burrewee; Op der Tomm;

DURF

d'attribuer aux rues citées ci-dessus les numéros inscrits sur le relevé en annexe.

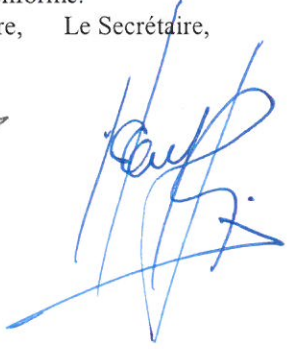
La présente délibération est transmise pour approbation à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, pour exécution à l'Administration du Cadastre et de la Topographie, aux bons soins de Monsieur le Commissaire de District à Diekirch.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Bourgmestre, Le Secrétaire,



No. *77/01/CAE*

Retourné à Monsieur le Commissaire de district à **DIEKIRCH** après en avoir pris connaissance.

Luxembourg, le **27 SEP. 2001**

Pour le Ministre de l'Intérieur,
p.s.d.

